



## TGI plus de 4 ans d'attente 1ère audience

-----  
Par amedee

Bonjour

En octobre 2017, je devais signer un compromis pour l'achat d'un appartement. La vendeuse ne s'est pas présentée, a congédié son notaire, refusé tout arrangement amiable, puis après assignation a changé d'avocat, demandé report de l'audience...

Mon avocate m'avait dit que l'audience aurait enfin lieu en septembre. On y est, mais voilà : elle est à Paris pour le procès des attentats et ne me répond plus (ni par téléphone, ni par mail). Je crains un nouveau report. Mes questions sont les suivantes :

1 - Puis-je savoir par le greffe du TGI Nice si mon affaire était effectivement programmée? (le téléphone ne répond jamais)

2 - Je trouverais assez déplaisant que mon avocate diffère mon affaire parce qu'elle a trouvé plus intéressant. Que puis-je faire à part changer d'avocat (et donc repartir à zéro)?

Bien cordialement

Jean René xxxxxxxx anonymisation

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Jean René,

Ceci me paraît tout de même fort bizarre. Un report d'audience est tout à fait possible, mais il est, en général de 3 mois ou moins. Et quand la prochaine audience est fixée, il faut y aller. Si l'une des parties ne se présente pas, les conclusions de l'autre sont les seules qui seront prises en compte par le tribunal. Cela ne peut qu'accélérer la procédure.

Il y a normalement une première convocation pour mettre en place la défense (quel avocat), puis suit la première audience. ET si celle-ci est reportée, la suivante ne devrait pas l'être. Il ne suffit pas de demander pour avoir un report d'audience ni de ne pas se présenter.

Le fait qu'il ne se soit rien passé pendant 4 ans est donc fort curieux.

Par ailleurs, "prendre un avocat" consiste à signer une convention d'avocat qui forme contrat entre l'avocat et le requérant. L'avocat et son client ont donc des engagements à tenir.